



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation économique préoccupante des vignerons indépendants

Question écrite n° 33276

Texte de la question

Mme Catherine Pujol alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation économique préoccupante des vignerons indépendants. Dans un contexte de crise sanitaire et du fait de la mise en place de mesures de lutte contre la propagation du virus covid-19 tout le secteur viticole indépendant se retrouve dans une situation de fragilité. Malgré la grande énergie mobilisée par ces professionnels les résultats économiques sont très inférieurs à ceux des années précédentes. Dès le 19 mars 2020, une feuille de route a été mise en place et des dispositifs de gestion des volumes ont été imaginés mais le bilan reste particulièrement préoccupant pour l'équilibre financier des vignerons indépendants. Les soutiens économiques, sociaux et fiscaux restent largement en deçà de ceux espérés et promis. Les dispositifs spécifiques d'aides à la filière restent très marginaux et manquent clairement d'ambition et d'efficacité. Les vignerons indépendants vivent cette situation comme une injustice en comparaison aux aides massives qui ont été allouées à d'autres secteurs de l'économie française. Le monde viticole est essentiel pour faire vivre la ruralité dans le pays et est un vecteur indispensable du maintien de l'activité économique et sociale de nombreux territoires ruraux. Ainsi, elle lui demande de relancer dans les meilleurs délais les concertations avec les vignerons indépendants et de bien vouloir mettre en place rapidement un vaste plan de soutien et de relance de la filière viticole indépendante.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour soutenir le secteur de la viticulture, particulièrement dépendant de secteurs qui ont été fermés administrativement au printemps et à l'automne 2020 et des marchés à l'exportation. Ce sont plus de 85 000 entreprises (exploitations, caves coopératives, négociants vinificateurs) qui sont concernées. Le Gouvernement a demandé et obtenu au niveau européen des flexibilités dans la mise en œuvre des mesures des programmes sectoriels de l'Union européenne pour la viticulture et qui ouvrent la possibilité dans ces programmes de financer un dispositif de distillation de crise ainsi qu'une aide au stockage privé. Par ailleurs, à l'initiative de la France, des négociations sont en cours au niveau européen pour obtenir la prolongation de ces mesures en 2021. Dans ce contexte, le Gouvernement a rencontré l'ensemble des représentants de la filière à de nombreuses reprises pour faire le point de la situation. Un dispositif de soutien exceptionnel et spécifique au secteur a été mis en place pour assurer la stabilité du marché et la poursuite de son activité : - un dispositif de distillation de crise à hauteur de 211 millions d'euros (M€), financé par des crédits nationaux et des crédits européens du programme national d'aides viticole ; - une aide au stockage privé à hauteur de 40 M€. Ce plan de soutien spécifique à la filière viticole s'élève donc à 251 M€. Les mesures spécifiques aux filières agricoles viennent compléter les dispositifs transversaux mis en place par le Gouvernement. Les filières agricoles, et notamment la viticulture, pourront bénéficier, sous conditions de mesures d'exonération, de réductions et de remise partielle de créances fiscales et sociales, ainsi que d'un dispositif novateur d'aide au paiement des cotisations pour 2020. En particulier, les entreprises les plus touchées pourront exceptionnellement demander à ce que le calcul des cotisations dues en 2020 repose sur les revenus perçus en 2020, et non sur les revenus des années précédentes. Un dispositif d'exonération des cotisations patronales pour la filière viticole a par ailleurs été voté à l'assemblée nationale dans le cadre du

projet de loi de financement de la sécurité sociale. Outre ces dispositifs exceptionnels, les entreprises peuvent également saisir la commission des chefs de service financier pour bénéficier des délais de paiement lorsqu'elles rencontrent des difficultés de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales. Au-delà de ces mesures qui doivent permettre à la filière viticole de faire face à cette crise inédite, le plan de relance permettra d'accompagner les viticulteurs et les entreprises de la filière, qui sont déjà nombreux à avoir entamé cette transition, vers un modèle plus durable, respectueux de l'environnement et économiquement robuste. En effet, le volet agricole du plan de relance, auquel sont consacrés 1,2 milliard d'euros, amplifiera le soutien au secteur en s'inscrivant pleinement dans les priorités du Gouvernement pour la relance : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale. En particulier, un axe du plan de relance vise au renouvellement et au développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique, avec deux dispositifs gérés par FranceAgriMer qui ouvriront dès le 1er janvier 2021. La filière viticole pourra ainsi bénéficier d'un programme d'aides à l'investissement pour réduire l'usage des produits phytosanitaires (135 M€), afin de permettre aux agriculteurs d'investir dans des outils plus sobres en ressources, tout en rendant l'agriculture française plus moderne et compétitive et plus rémunératrice pour l'agriculteur. Un programme d'aide à l'investissement pour du matériel de protection contre les aléas climatiques (100 M€) qui frappent durement cette filière sera également mis en place. Par ailleurs, des incitations fiscales bénéficieront aux viticulteurs : le maintien d'un crédit d'impôt pour l'agriculture biologique, et la création d'un crédit d'impôt pour accompagner la certification « haute valeur environnementale » à hauteur de 2 500 € pour les nouveaux certifiés. Le programme « plantons des haies » soutiendra également les agriculteurs, dont les viticulteurs, qui souhaitent favoriser la biodiversité autour de leurs cultures. Enfin, les viticulteurs pourront bénéficier d'un accompagnement pour réaliser un bilan carbone de leur exploitation et ainsi identifier les leviers à mettre en œuvre pour inscrire leur exploitation dans la transition énergétique. Le Gouvernement est ainsi pleinement mobilisé pour aider la filière viticole à faire face à cette crise majeure et l'accompagner dans cette transition écologique, sociale et territoriale.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Pujol](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33276

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7374

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2021](#), page 65